



**Communauté de Communes du Canton de
Champtoceaux**

A l'attention de Monsieur le Président
13, rue Margueritte de Clisson
49270 CHAMPTOCEAUX

Nos réf. : 0171/CF/2013

Nantes, le 17 avril 2013

Copie : Conseil Régional des pays de la Loire
Agence de l'eau Loire Bretagne
Syndicat mixte Loire et Goulaine

Monsieur le Président,

Vous m'avez adressé, pour avis, le programme d'actions de l'avenant du Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) "Goulaine – Divatte – Haie d'Allot". Le bureau de la Commission Locale de l'Eau a examiné le dossier lors de sa séance du 16 avril dernier.

Le CRBV 2011-2013 réunit deux bassins versants et est structuré autour des enjeux du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'estuaire de la Loire et compte environ 45 actions.

Le bureau de la CLE a examiné l'état d'avancement des programmes d'actions du CRBV pour chaque territoire ainsi que les nouvelles actions proposées dans l'avenant. Ce dernier montre des résultats contrastés en fonction des territoires :

Divatte – Haie d'Allot

Le bureau est très satisfait de la bonne dynamique qui s'est instaurée sur ce territoire avec la réalisation d'un grand nombre des actions prévues initialement dans le CRBV.

Goulaine

Le bureau de la CLE a étudié les deux nouvelles fiches actions proposées dans l'avenant du CRBV et qui portent sur les thèmes de :

- *La qualité des milieux* : le bureau de la CLE est satisfait du lancement d'une étude sur les risques de pollution sur le bassin versant de la Goulaine et plus particulièrement la partie concernant le Canal des Bardets. Néanmoins, il craint que l'enveloppe financière allouée à cette étude soit sous-évaluée. En effet, les résultats de qualité de l'eau sur ce bassin montre qu'un programme d'actions conséquent est nécessaire afin de reconquérir une bonne qualité de l'eau et des milieux.
- *La qualité des eaux* : La mise en place du plan de désherbage sur la commune de la Chapelle-Heulin conforte la bonne prise en compte des objectifs du SAGE.

Concernant les autres actions sur ce territoire, le bureau regrette l'engagement tardif des actions sur ce bassin.

Le bureau s'étonne également de ne pas trouver de fiche action concernant l'étude hydraulique du bassin versant de la Goulaine. En effet, la cellule d'animation a participé à une réunion organisée par le Syndicat Mixte Loire et Goulaine sur l'entretien du Canal des Bardets. Le Syndicat a indiqué que des phénomènes d'à-coup hydrauliques sont de plus en plus fréquents en raison de l'ensablement du Canal. Il souhaitait donc procéder, en urgence, à un curage du Canal. Néanmoins, le Canal des Bardets a un statut de cours d'eau et ne peut être entretenu comme un canal de marais. Il ne sera donc pas possible de le curer de manière régulière. L'ensablement étant principalement dû à l'activité maraîchère sur le territoire, les services de l'Etat n'autoriseront le curage du Canal que :

- si une étude hydraulique est réalisée afin de définir les débits et volumes d'eau apportés par le bassin versant,
- Si un programme d'actions est mis en place pour limiter l'ensablement du Canal afin de limiter un curage cyclique du cours d'eau.

En conclusion, le bureau regrette le contraste existant entre les deux sous-bassins versants. Ainsi, il émet un avis favorable sur le bassin versant de la « Divatte-Haie d'Allot » et souligne avec satisfaction que la communauté de communes du canton de Champtoceaux, structure référente du CRBV, remplit pleinement ses missions d'animation du territoire et d'élaboration des programmes de gestion des cours d'eau.

Concernant le bassin de la Goulaine, le bureau émet également un avis favorable mais invite le syndicat à se lancer rapidement dans la réalisation des actions prévues dans l'avenant du CRBV. En effet, le bureau craint que l'engagement tardif des actions, notamment le diagnostic des cours d'eau et l'étude du risque de pollution sur le bassin versant de la Goulaine ne permettent pas de définir un échancier de travaux concomitant à celui du bassin « Divatte-Haie d'Allot ». Cela retarderait donc la signature d'un second CRBV et pénaliserait ce dernier en ralentissant le lancement des travaux.

Enfin, le bureau de la CLE invite le Syndicat Mixte Loire et Goulaine à lancer son étude hydraulique sur le bassin versant de la Goulaine afin de solutionner au plus vite les dysfonctionnements du Canal des Bardets.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes respectueuses salutations.



Christian COUTURIER
Président du SAGE Estuaire de la Loire